

Coopération décentralisée - Jumelage coopération avec DOUROULA (Burkina Faso) - Chantier de jeunes durant l'été 1998 - Attributions de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un groupe de 11 éclaireurs unionistes de France (section de Besançon) se rendra au Burkina Faso du 30 juillet au 24 août 1998 afin de réaliser un chantier d'été dans le département de Douroula.

Ce chantier portera principalement sur la réfection du verger de Douroula (clôture, plantations) et sur la réhabilitation de la plantation de Toroba.

Le groupe d'éclaireurs sera accompagné et conseillé par un formateur du Centre de Formation d'Apprentis Agricoles du Doubs - Besançon/Châteaufarine.

La Commission Relations Internationales propose au Conseil Municipal :

- d'allouer à l'Association Eclaireurs-Eclaireuses Unionistes de France une subvention de 15 000 F comprenant d'une part une participation de la Ville de Besançon (10 000 F) au coût du voyage, d'autre part une somme permettant l'achat au Burkina Faso des plants et matériels nécessaires à la réalisation du chantier (5 000 F),

- de verser une subvention de 3 000 F au Centre de Formation d'Apprentis Agricoles du Doubs - Besançon/Châteaufarine, pour sa participation à la mission d'encadrement de ce chantier par un formateur du centre.

La somme de 18 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 1998 au chapitre 92.06.6574.95070 CS 00400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 25 juin 1998.